

PROPOSITION DE FORMATION **POST PERMIS AUTO**

Objectifs :

Renforcer les compétences acquises par les conducteurs des véhicules de la catégorie B en période probatoire par le suivi de l'ensemble de la formation.

Public concerné et prérequis

Premier permis obtenu depuis au moins six mois et au plus douze mois.

Ne pas avoir commis, durant la période probatoire, d'infractions ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.

Modalité d'admission

- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Une e-photo (ANTS)
- Pièce d'identité ou carte de séjour
- Pièce d'identité parent pour les mineurs
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant (même nom, même prénom sur le justificatif de domicile, sur la pièce d'identité et sur l'attestation d'hébergement)
- Certificat individuel de Participation à la Journée de Défense et Citoyenneté pour les - de 25 ans JDC
- Recensement pour les - de 17 ans
- Savoir et comprendre le français

Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) ou équivalent et d'une attestation de formation spécifique prévue par l'arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation requise pour l'animation de la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route, ou du Titre Professionnel Enseignant de la conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias vidéo, tableau, feuille, stylo

Effectifs

- Cours théoriques en présentielles collectives, effectif minimum 6 personnes et maximum 12.



10 Rue Francis Popy
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
Tel : 04 74 65 47 53

N° DECLARATION D'ACTIVITE : 84691991769

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Programme de formation

Module 1 : Présentation de la formation (1h) Objectifs, cadre pédagogique et réglementaire
Questionnaire d'entrée Échanges et expériences du groupe

- Module 2 : Se positionner face aux risques (1h45) Exploitation du questionnaire d'entrée Auto Évaluation et positionnement face aux autres
- Module 3 : Situations complexes (1h15) Comprendre et résoudre des situations complexes
- Module 4 : Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes (1h45) Situations types Élaboration de scénario et dangers potentiels
- Modules 5 : Choix de mobilité (1h) Se connaître Être sensible aux questions environnementales
- Module 6 : Bilan (15 minutes)

Sanction visée

Attestation de formation définie en annexe de l'arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation requise pur l'animation de la formation complémentaire prévue à l'article L.223-1 du code de la route.

Attestation d'engagement du participant

Durée de la formation

Une journée de 7 heures

Modalités d'évaluation des acquis

- Le stagiaire répond à un questionnaire d'auto-évaluation à l'oral en début de formation, puis engagement oral face à soi-même et vis-à-vis du groupe et support matérialisé signé : attestation d'engagement.

Tarif

300€ pour plus d'informations contacter l'auto-école

Amplitude horaire

Horaires du bureau : Du lundi au vendredi de 8h00-17h et le samedi de 10h00-12h00

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au vendredi de 8h00-12h00 / de 14h00 à 19h00 et samedi de 10h00-20h00

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

Lieu de la formation :

10 Rue Francis Popy 69400 Villefranche-Sur-Saône

AUTO-ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE

Agrément : École de conduire : E0406910820

Numéro de Déclaration d'activité : 84691991769 « Ce numéro ne vaut pas l'agrément de l'Etat »

10 Rue Francis Popy 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE / Tel: 04 74 65 47 53

SIRET 45340906200016 / APE 8553Z

Email : autoecole.saintchristophe@orange.fr / Site internet : <https://www.autoecole-stchristophe.fr>



10 Rue Francis Popy
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
Tel : 04 74 65 47 53

N° DECLARATION D'ACTIVITE : 84691991769

MISE A JOUR LE 1 JANVIER 2024

Accessibilités aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

Modalités d'accès :

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référent handicap en agence afin de voir les modalités

Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants

AUTO-ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE

Agrément : École de conduire : E0406910820

Numéro de Déclaration d'activité : 84691991769 « Ce numéro ne vaut pas l'agrément de l'Etat »

10 Rue Francis Popy 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE / Tel: 04 74 65 47 53

SIRET 45340906200016 / APE 8553Z

Email : autoecole.saintchristophe@orange.fr / Site internet : <https://www.autoecole-stchristophe.fr>